

PRIME CARBURANT DES TRAVAILLEURS

Les conditions :

- ✓ être établi en France métropolitaine et être domicilié fiscalement en France ;
- ✓ être âgé d'au moins 16 ans au 31 décembre 2021 ;
- ✓ avoir déclaré, au titre des revenus 2021, un revenu d'activité ;
- ✓ appartenir à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence par part au titre des revenus de l'année 2021 soit inférieur ou égal à 14 700 € ;
- ✓ ne pas être redevable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) au titre de 2021 ;
- ✓ utiliser un véhicule à des fins professionnelles (incluant les trajets domicile-travail) régulièrement assuré ;
- ✓ véhicule à deux, trois ou quatre roues, thermique et/ou électrique ou voiture sans permis à des fins professionnelles.

Pour tout renseignement :

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 19h00

0 806 000 229

(service gratuit + coût de l'appel)

Pour faire la demande :

www.impots.gouv.fr

Effectuer une demande
d'indemnité

Flashez-moi !



Les documents à préparer :

- un document comportant l'état civil complet ;
- le numéro fiscal figurant sur votre dernier avis d'imposition de 2022 sur les revenus de 2021 ;
- la carte grise du véhicule utilisé avec son numéro d'immatriculation et son numéro de formule en bas de document ;
- une adresse mail valide.